COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2026

CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX

Accès au grade d'Ingénieur Principal

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le Code Général de la Fonction Publique,

VU Le statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux,

ARRETE

ARTICLE 1 Le tableau d'avancement au grade d'Ingénieur Principal pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Madame ALAOUI Leila, Ingénieur Echelon : **8** **Par ancienneté**	**1**	**1er Juillet 2026** **Favorable**

Total promouvables : 1
Nombre d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombre d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

ARTICLE 2 Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Conches en Ouche, le 1er Juillet 2026

Le Président,
Jérôme PASCO

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONCHES Eure